



## Le SOS des TPE-PME

La Confédération TPE-PME vient de demander au gouvernement des mesures de sortie de crise. Les patrons réclament notamment l'exonération totale des charges sociales, de l'impôt sur le revenu des TPE-PME et des auto-entrepreneurs pendant la période de pandémie ainsi que la création d'un fonds de soutien.

**Jalal Baazi**

j.baazi@leseco.ma

Déjà fragilisées par leur taille et par la spécificité de l'économie marocaine, les TPE et PME font aujourd'hui face à un autre grand défi qui menace leur existence. Il s'agit de l'impact de la sécheresse, du coronavirus et des mesures draconiennes prises par le gouvernement. «Aujourd'hui la situation est très critique. De plus de plus d'entreprises demandent comment elles peuvent bénéficier du soutien du fonds lancé par le roi Mohammed VI pour faire face à cette crise», note Abdellah El Fergui, président de la Confédération des TPE-PME. Selon ce dernier, plus de 5 millions de TPE sont aujourd'hui dans une situation délicate. Il s'agit en outre des petits commerces, des clubs de fitness, des salles des fêtes et des entreprises de l'événementiel... «Nous avons été contactés par l'association des loueurs de voitures qui regroupe plus de

11.000 adhérents et qui se plaint des pertes colossales suite à l'arrêt du tourisme. Il y a même une unité de production du câblage dont le premier est client est basé en Italie. En fait tout l'écosystème des fêtes, des mariages, les services liés au tourisme et les entreprises de l'événementiel...est aujourd'hui menacé», ajoute El fergui. Aussi la confédération des TPE et PME vient de lancer un appel au secours. Elle demande au gouvernement de sauver ce tissu déjà fragile à travers l'exonération totale des charges sociales et de l'impôt sur le revenu des TPE-PME et des auto-entrepreneurs pendant la période de pandémie. La confédération demande la création d'un fonds de soutien pour les TPE et PME. Elle préconise aussi «de faire bénéficier l'ensemble des TPE-PME et auto-entrepreneurs du programme d'appui Intilaka sans condition de création d'entreprise de moins de 5 ans ou d'avoir une activité à l'export». Les doléances comprennent aussi la reconnaissance par

l'État du coronavirus, comme un cas de force majeure, ce qui par conséquent doit donner lieu à l'annulation des pénalités de retard, le déblocage des acomptes et des paiements définitifs dans l'exécution des marchés publics



**Les opérateurs demandent le report des échéances des déclarations fiscales fixées au 31 mars pour les personnes morales et au 30 avril pour les personnes physiques et les auto-entrepreneurs, y compris le paiement des impôts et taxes jusqu'à nouvel ordre.**

pour les TPE et PME. Ce n'est pas tout puisque la confédération des TPE-PME demande également le report des échéances des déclarations fiscales fixées au 31 mars pour les personnes morales et au 30 avril pour les personnes physiques et les auto-entrepreneurs, y compris le paiement des impôts et taxes jusqu'à nouvel ordre. Enfin, d'un délai de grâce de 18 mois pour les TPE-PME et les auto-entrepreneurs est demandé. Il est également question de suspendre par ordonnance l'ensemble des échéances de crédits avec suspension des intérêts. Ces doléances ont été transmises à la primature. «Nous savons que cette dernière est débordée mais notre situation est critique. Nous regrettons que la commission de veille ne regroupe pas la TPE. Même si la CGEM y siège, nous estimons qu'elle ne représente pas les TPE». Ce problème de représentativité dans les instances de décisions a toujours été soulevé par la Confédération des TPE-PME. «Aujourd'hui, cela continue même dans des situations de catastrophe alors que la confédération des TPE PME est présente dans toutes les régions du Maroc avec 49 bureaux», regrette El Fergui. Et d'ajouter : «le ministre du Commerce et l'industrie a rassuré la CGEM mais il faut aussi rassurer les 5 millions de TPE qui étouffent».